

Inscription et réinscription des collectivités

Je soussignée (e) - Nom

Prénom

Responsable de l'établissement ou
association

Adresse

N° de téléphone

mail

Atteste que Mme ou M. (3 personnes maximum dont une personne
référente) :

- ✓ 1 / Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
Téléphone :

- ✓ 2 / Nom :
Prénom :

- ✓ 3 / Nom :
Prénom :

Est mandaté(e) pour souscrire ou renouveler une inscription au
nom de l'établissement ou de l'association et utiliser la carte
pour emprunter des documents au Service de Prêt aux
Collectivités du réseau lecture de Mayenne Communauté. La
personne mandatée par la collectivité est responsable des
documents empruntés.

Fait à :

Le / /



Signature du responsable



Signature de l'emprunteur



Conditions d'inscription et d'emprunt

Le règlement du Service de Prêt aux Collectivités du réseau lecture du
Pays de Mayenne s'applique aux collectivités. L'inscription est valable un
an.

Prêts de documents pour une durée de 3 mois :

- ✓ Pour les établissements scolaires : un document par élève.
L'inscription est valable sur l'année scolaire.
- ✓ Centres de loisirs, petite enfance (crèches, haltes garderie, RAM) et
autres collectivités (maisons de retraite, associations, foyer
logement, hôpitaux, maisons de quartiers...): 100 documents.